

Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-11-155
du Conseil municipal
Séance du 16 novembre 2022

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Audrey **BLANCHER**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian **REY** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à J-Y **CHAPELET**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à C. **MUCCIO**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à M. **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI** procuration à M. **CEGIELSKI**, Sylvain **HILLE** procuration à C. **BOISSEL**, Catherine **HERBET** procuration à J. **OBID**, Pascale **BORDES** procuration à A. **POMMIER**

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Aide au loyer pour les commerces nouvellement installés en cœur de ville pour l'année 2023

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application,

Vu du décret n°758 – 2014 du 02 juillet 2014 dans son annexe 1,

Vu les articles L 1511-2, L 1511-3, R 1511-10, R1511-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune de Bagnols-sur-Cèze est intégrée dans le zonage d'aides à finalité régionales,

Considérant le dispositif Action Cœur de Ville et le dispositif FISAC qui visent à dynamiser la commune par des actions complémentaires notamment sur le commerce,

Considérant le dispositif Européen des aides dites « de minimis » : règlement (UE) n°11407/2013 de la Commission Européenne en date du 18 décembre 2013, pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 décembre 2020,

Considérant que le règlement "de minimis" a été prolongé jusqu'au 31/12/2023 (par le Règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020),

Considérant le critère de la taille de l'entreprise pouvant recevoir cette aide, à savoir les petites et moyennes entreprises défini par un texte communautaire du 17 Juin 2014 (Règlement UE n°651/2014),

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Travaux, aménagements urbains, environnement et cadre de vie du 09 novembre 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder sur le secteur défini du FISAC, l'aide au loyer de 6 mois pour les commerces nouvellement installés dans les conditions suivantes :
 - o Aide correspondant à 50% du prix du loyer mensuel (hors charges),
 - o Plafonnée à un montant de 300 € par mois,
 - o Réservée aux locaux situés dans le périmètre FISAC (rue de la République, Place Auguste-Mallet, rue Fernand-Crémieux, Boulevard Théodore Lacombe, Avenue Paul Langevin, rue de l'Horloge, rue Gentil).

- de charger Madame Justine ROUQUAIROL, adjointe au Commerce, de créer un groupe de travail composé d'élus et d'un membre de l'Association des commerçants qui sera chargé de donner un avis consultatif sur le dossier,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 novembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 22 novembre 2022

et publié le 22 novembre 2022

